

**CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2018**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 2 Octobre 2018 à 19h00, sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire.

Un hommage et une minute de silence ont été rendus à madame Espérance JULIEN.

ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :

⇒ à la majorité,

24 pour

2 abstentions (Mme CONTOU-DUFRENNE – M. SAINT MARTIN)

La décision modificative N°3 pour un montant total de 226 204,55 €

⇒ à l'unanimité,

Le remboursement des frais de transport au club de rugby de l'ASLayrac pour un montant de 8 290 €

⇒ à l'unanimité,

La remise gracieuse d'un montant de 1 150 € au profit de l'association STUDIO FIT

⇒ à la majorité,

21 pour

2 abstentions (Mme CONTOU-DUFRENNE – SAINT MARTIN)

3 contre (M. PUJOL – Mme TEXIER – M. PEYRET)

La confirmation de la cession à l'€uro symbolique de la parcelle AV 17 au bailleur social Ciliopée Habitat

⇒ à l'unanimité,

L'abrogation de la délibération n°05-012 portant sur l'aménagement du chemin rural de Gavot à Dostes (Participation pour Voiries et Réseaux)

⇒ à la majorité,

22 pour

4 contre (M. BARON + pouvoir de Mme CROSON – Mme TEXIER – M. PEYRET)

L'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat avec la commune de BOÉ pour la Fête de la Lecture – Edition 2018

